

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Sous la présidence de Monsieur Norbert LOMBARD, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 12 Présents : 10

A l'ouverture de la séance sont présents : Norbert Lombard, Anne-Marie Neeff, Sébastien Lachmann, Julien Lauffenburger, Robert Ludmann, Jacques Cosyns, Ghislaine Leflaëc, Christelle Hartmann, Patricia Ueber, Delphine Reydon.

Absents excusés : Stéphane Cécille, Anita Waltsburger

1. **SALLE POLYVALENTE HEIDT : Remboursement des frais d'électricité** : Lors des locations de la salle polyvalente, un montant forfaitaire est demandé aux locataires pour régler la consommation électrique. Ce montant de 0, 13 € par kw n'a jamais été revalorisé malgré les hausses successives des tarifs d'électricité. Il est proposé de le fixer à 0, 18 € par kw/h.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de fixer le montant forfaitaire pour les consommations d'électricité à 0, 18 € du kw/h à compter du 1^{er} février 2020

2. **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : Adhésion au nouveau contrat pour la période 2020-2023** :

En vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le **Maire expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

- D'ACCEPTER LA PROPOSITION SUIVANTE :

Assureur : ALLIANZ VIE - Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- **Conditions : 4,55% de la masse salariale** assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- **Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée** avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

- **D'AUTORISER LE MAIRE SIGNER LES CONVENTIONS EN RESULTANT.**

3. FONDS DE SOLIDARITE RURALE POUR LA PERIODE 2020-2026 : Le maire fait le point des contacts pris avec les différents organismes intervenant dans la réfection de la voirie :

- SDEA pour les réseaux eau et assainissement,
- CCRM pour l'éclairage public,
- ORANGE pour le réseau télécom (à enfouir)
- ROSACE pour la fibre optique (à enfouir)
- SYNDICAT D'ELECTRICITE et de GAZ du RHIN pour l'enfouissement éventuel du réseau d'électricité

Les trois derniers organismes ont désigné un chargé de mission qui doit aider la commune à établir le dossier de demande de subvention auprès du département au titre du fonds de solidarité rurale pour la période 2020-2026.

Nous restons en attente de la réponse du SDEA pour les réseaux d'eau et d'assainissement et de la Communauté de Communes pour l'éclairage public.

4. PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 : Après avoir rappelé le déroulement des élections, le maire a sollicité les conseillers pour constituer le bureau de vote. La liste sera complétée par les candidats au nouveau mandat

5. DIVERS

- **Salle multifonctions Steibreit** : Point de situation des travaux et études complémentaires
L'entreprise Galopin termine la couverture et l'étanchéité. L'entreprise chargée de la mise en place des fermetures accuse un retard calendaire de 16 jours qui impacte les travaux d'électricité et de plâtrerie.
Concernant la scène, une première réunion a permis, avec l'aide de Bernard Lauffenburger, de proposer un compromis entre les solutions techniques actuellement disponibles et l'aspect financier en matière de grille et de rideau de scène.
Concernant la structure d'accroche pour les projecteurs de scène (4.16 CCTP électricité) et la sonorisation (4.17 et 4.18 CCTP électricité), les utilisateurs seront associés à la demande finalisée de la commune.
- **Démographie** : La population légale de Saasenheim au 1^{er} janvier 2017 était de 610 habitants, en léger recul par rapport au recensement précédent. Une nouvelle population légale sera authentifiée par décret avant la fin de l'année et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020
- **Fermeture d'une classe au RPI Richtolsheim-Saasenheim-Schoenau** : 107 élèves sont actuellement recensés pour l'année scolaire 2020-2021. En 2019, le seuil de fermeture de la sixième classe était de 120 élèves. Si ce chiffre est reconduit, une classe sera fermée.
- **Suspension du service de collecte des vieux papiers** : Le prestataire est en redressement judiciaire et ne règle plus le montant des collectes de vieux papiers au profit de la coopérative de l'école. Le service est en conséquence suspendu et les vieux papiers sont à déposer dans les bacs jaunes du SMICTOM
- **Apport volontaire biodéchets** : Le service est à saturation montrant ainsi qu'il répond à un réel besoin. La fréquence de collecte du contenu des bornes et leur capacité ont déjà été améliorés par le SMICTOM. Il y a lieu de suivre en détail le fonctionnement des trois bornes pour éventuellement réajuster leurs emplacements.

- **Eclairage public :** De nombreux dysfonctionnements ont été signalés aux services de la CCRM sans amélioration jusqu'à présent, car l'audit pratiqué montre que des ensembles défectueux sont à remplacer et que le montant de cette réparation implique un appel d'offre.
- **Salon Made in Elsass de Sélestat :** Ce salon se tiendra les 15 et 16 février aux Tanzmatten

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- le mardi 11 février à 20 h
- le vendredi 6 mars pour le vote du budget

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.